



Séance du Conseil municipal du lundi 10 mai 2021

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente M. Blaise BOSSON M. Thierry BUBLOZ Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Jacques HUTIN M. Daniel MENETREY Mme Alessia SCHMID Mme Ursula ZIELAZEK	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusé	M. Philippe ISELI		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Proposition de l'Exécutif
- Délibération**
- D 02-2021 P : approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020
- rapport de la commission des finances du 26 avril 2021
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
 - octroi, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de Fr. 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex
 6. Rapport du Maire sur la question du remplacement, par un bon d'achat, du dictionnaire de fin d'études offert aux élèves de 8P de l'école d'Athenaz
 7. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal
 8. Désignation de la vice-présidence de la commission environnement
 9. Propositions de motions et de résolutions
 10. Communications des commissions
 11. Communication des dates des prochaines séances des commissions
 12. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 18h30 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **M. ISELI**.

Il procède aussitôt après à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23.03.2021**

Mme CERUTTI propose que l'ensemble des motions comportent des titres explicites en récapitulant la portée, à l'instar des délibérations.

M. BUBLOZ souhaite amender le texte en page 9 (point 6.3), immédiatement après l'alinéa 3, par l'ajout suivant : « *En l'état, ils contestent la conclusion du rapport de l'Exécutif et maintiennent leurs positions concernant leurs refus d'une diminution du nombre de places initialement prévues lors du concours* » ; l'amendement est soumis au vote et **accepté à l'unanimité des membres présents (11)**.

Hormis les compléments et ajouts précités, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (11)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

2.1 **Association « Everybody needs water »**

M. FISCHLER rapporte avoir reçu une lettre de remerciements de l'association, adressée au Président et aux membres du Conseil, pour le don de Fr. 500.—, dont Fr. 350.— ont déjà pu être employés sur place au Bénin.

2.2 **Autorisation de filmer les séances du Conseil**

M. FISCHLER revient sur ce sujet pour confirmer que le référendum mené dans la commune d'Onex donnera lieu à une votation qui fera certainement jurisprudence sur ce point pour l'ensemble des autres communes du Canton.

2.3 **Absence du président du Conseil**

M. FISCHLER informe les personnes présentes qu'il sera absent pour une durée de deux semaines, à partir du 15 mai 2021 ; les affaires communales concernant la présidence du Conseil seront dès lors reprises par la vice-présidente, **Mme MERMOUD**.



3. Communications de l'Exécutif

3.1 Sablière du Cannelet SA

M. JEMMELY revient sur les diverses échéances imposées par le TF à l'Exécutif cantonal pour se prononcer sur la fermeture de la sablière et dont les délais n'ont cessé d'être repoussés jusqu'au 27 avril 2021.

À cet effet, il donne lecture de la réponse du département de l'environnement au TF qui, en substance, invoque une surcharge de travail des effectifs et indique qu'il ne manquera pas de se prononcer dans les semaines à venir sur le planning de fermeture de l'exploitation.

L'avocat de la commune, quant à lui, propose d'agender ce dossier à mi-mai 2021 pour ensuite revenir au TF, dans le cas où le canton ne se serait pas déterminé à l'issue de cette nouvelle échéance.

Pour le surplus, si l'affaire devait se prolonger excessivement, l'éventualité d'une intervention auprès des médias ne serait pas exclue.

3.2 Crédit d'étude terrains Portier

M. JEMMELY indique que le dossier suit son cours, dans le sens où des plans financiers ont été demandés à plusieurs organismes. Certains spécialistes estiment que le devis général des coûts du projet est très élevé (26 millions) par rapport aux capacités financières de la commune ; il ne devrait pas dépasser les 20 millions.

Les postes que comporte le devis en question seront dès lors analysés en détail, afin d'en réduire les montants qui pourront l'être.

Une discussion générale s'engage, où plusieurs élus déplorent la relative légèreté d'appréciation des coûts au départ du projet, ce qui implique désormais de devoir rechercher des économies potentielles.

Le président du Conseil indique qu'il s'agira là d'en débattre en commission, en détail et avec l'aide de l'architecte-conseil.

3.3 Centre sportif de Laconnex

M. JEMMELY rappelle que la commune a accepté en 2019 la création du Groupement intercommunal du centre sportif évoqué en titre, dont le but est de transformer la nature herbeuse des deux actuels terrains de foot en surfaces synthétiques, tout en précisant que la majorité des jeunes utilisant ces terrains à Laconnex sont issus d'Avusy. Le coût de la transformation est estimé à Fr. 2 millions, tandis qu'une participation du Fonds Intercommunal est prévue à hauteur de 20%.



La commune de Laconnex s'engage à trouver des sponsors pour financer le solde, tout en demandant aux communes membres du Groupement en question de bien vouloir participer dans le cas où ses recherches n'atteindraient pas la somme escomptée.

Il s'agit dès lors de se prononcer sur le principe de cette éventuelle participation, indépendamment de la cotisation annuelle versée en faveur du FC Laconnex.

M. GARDI complète les propos de son collègue en ajoutant qu'il est membre du Comité de pilotage de ce projet, qu'il est important pour la commune d'y participer, tout en précisant que les frais d'étude sont entièrement pris en charge par la commune propriétaire des terrains.

M. FISCHLER relève qu'une approche et des aides similaires devraient être mises en place également à l'endroit des autres équipements sportifs répartis sur les diverses communes de la Champagne.

Divers élus interviennent pour manifester leur intérêt avec le projet de transformation des terrains de foot, de sorte qu'à l'issue d'un **vote consultatif**, sur le principe, l'éventuelle participation de la commune, à hauteur d'un montant à définir, est **acceptée à l'unanimité des votants (11)**.

3.4 Rénovation thermique des immeubles communaux

M. JEMMELY rapporte que toutes les adjudications ont été décernées la semaine dernière, tandis que le début des travaux est imminent. Le chantier devrait être achevé pour l'hiver 2021-2022. Les coûts effectifs sont maîtrisés par rapport au budget prévu, voire en légère diminution.

3.5 Divers travaux routiers

M. GARDI confirme l'achèvement des travaux visant à obstruer les cavités sur le tronçon de la route de Grenand compris entre Sézegnin et Athenaz ; un resurfaçage a été nécessaire à différents endroits.

Les travaux de resurfaçage au chemin des Sables seront effectués d'ici fin mai 2021 et seront basés sur des techniques plus fiables que celles employées au chemin des Lizardes.

3.6 Déchetterie communale

M. GARDI informe que les entreprises interviendront du 10 au 28 mai 2021, tandis que la pose des fosses est prévue le 17 mai. La déchetterie du haut de Sézegnin sera dès lors opérationnelle fin mai 2021.



4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 02-2021 P : approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Le président donne lecture complète de la délibération puis, s'étant assuré que tous les élus avaient bien reçu les documents nécessaires à l'appréciation du sujet et de la matière qu'il implique, il propose le vote d'entrée en matière, qui est **accepté à l'unanimité des votants (11)**.

M. BUBLOZ, président de la commission des finances, donne dès lors lecture du rapport de la commission éponyme, dont les éléments principaux sont les suivants :

- Les comptes 2020 sont bouclés avec un bénéfice de Fr. 2'747.20 dû à une gestion très stricte et rigoureuse des dépenses ;
- La péréquation financière demeure stable en 2020 par rapport à 2019, s'élevant à Fr. 268'116.-, respectivement à Fr. 254'614.- ;
- Les entrées fiscales baissent de Fr. 507'747.- pour se placer à Fr. 3'902'406.- en 2020, contre Fr. 4'410'153 en 2019.

Pour le surplus, une dépréciation des actions BCGE détenues par la commune est à relever ; il s'agit d'un montant global de Fr. 130'746.-.

Des économies, liées en partie à la pandémie, sont à mentionner pour les postes transport d'élèves, promotions, fêtes, activités pour les aînés, arrosage et éclairage du terrain de sport, de même que pour divers postes impliquant des travaux non réalisés.

En conclusion, la commission approuve à l'unanimité les comptes 2020 et invite le Conseil municipal à les accepter dans leur intégralité.

M. BUBLOZ remercie l'ensemble des membres de l'Exécutif d'avoir remis suffisamment tôt les divers documents utiles aux travaux de commission.

Pour répondre à la remarque de **M. FISCHLER**, **M. JEMMELY** indique que le poste RHT devra être remboursé à l'État, puisque les communes genevoises n'ont pas droit à l'aide en question.

Aucune autre remarque, question ni commentaire n'étant soulevés,



sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le
lundi 10 mai 2021,

À L'UNANIMITÉ des votants (11),

DÉCIDE

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2020 pour un montant de Fr. 4'981'100.27 aux charges et de Fr. 4'983'847.47 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 2'747.20. Cet excédent de revenus se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 345'925.20 et résultat extraordinaire de Fr. - 343'178.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de Fr. 127'981.30 aux dépenses et de Fr. 205'845.40 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. - 77'864.10.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 32'297'682.61.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de Fr. 150'379.70 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Décision des communes genevoises sujette à opposition

Le président donne lecture de la décision, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des votants (11).

Il en résume la proposition d'octroi qui, en substance, attribue, par le Fonds intercommunal à la commune de Thônex, une subvention de Fr. 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de sa salle des fêtes.

Aucune question ni remarque n'étant soulevées, sur proposition du président du Conseil, le Conseil municipal réuni en séance ordinaire le lundi 10 mai 2021,

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (11),

ACCEPTÉ

1. La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 24 mars 2021, octroyant en 2021, par le Fonds intercommunal à la commune de Thônex, une subvention de Fr. 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.



6. **Rapport du Maire sur la question du remplacement, par un bon d'achat, du dictionnaire de fin d'études offert aux élèves de 8P de l'école d'Athenaz**

Consécutivement à la motion déposée par les membres de la commission sociale, **M. JEMMELY** donne lecture de son rapport.

Il rappelle que l'utilisation de la somme allouée à cet achat de fin d'année est entièrement placée à la libre appréciation des enseignants et que les dictionnaires font partie d'une variété de livres proposés.

Un sondage a été effectué auprès du Corps enseignant, qui a lui-même consulté une partie des parents d'élèves de 8P. Il en est ressorti que la majorité des parents n'a pas d'objection à poursuivre le don du traditionnel dictionnaire, tandis que les autres ne se sont pas prononcés. Les enseignants sont, eux, unanimes à dire que le dictionnaire doit rester un souvenir de fin de scolarité.

En définitive, tous souhaitent vouloir continuer à promouvoir la lecture non pas par les plateformes et supports numériques, mais par le livre.

Dans sa conclusion, l'Exécutif, admettant le bien fondé de continuer à offrir le traditionnel dictionnaire, poursuivra dans ce sens pour l'année scolaire en cours.

Tout en relevant que le choix des livres à retenir dépasse le seul dictionnaire, considérant que ce choix est aussi celui de la majorité des communes de la Champagne, les dépositaires de la motion en question prennent acte du choix de l'Exécutif ; toutefois, ils l'inviteront, à l'appui de travaux en commission, à le reconsidérer la prochaine année scolaire.

7. **Élection des membres du Bureau du Conseil municipal**

Afin de procéder à la première partie de l'élection en question, l'actuel président du Conseil cède temporairement son rôle à la vice-présidente, puis le récupère pour le vote de la seconde partie.

Aucun candidat ne s'étant annoncé pour reprendre la présidence et la vice-présidence du Conseil, tandis que **M. FISCHLER**, respectivement **Mme MERMOUD**, se sont proposés pour poursuivre leur rôle, il est procédé au vote de l'élection du président et de la vice-présidente pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 :

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions (11), **M. FISCHLER est élu président du Conseil ;**

Par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (11), **Mme MERMOUD est élue vice-présidente du Conseil.**



8. Désignation de la vice-présidence de la commission environnement

La présidente de la commission environnement indique que **Mme CRUCHON** souhaite céder sa place de vice-présidente à **Mme DÖRFLIGER**, pour des raisons personnelles.

Il est dès lors procédé au vote :

Par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (11), **Mme DÖRFLIGER est élue vice-présidente** de la commission environnement.

9. Propositions de motions et de résolutions

Néant

10. Communications des commissions

10.1 Commission environnement

Mme ZIELAZEK annonce que la commission souhaitait organiser des ateliers autour de la thématique « zéro déchets », ainsi qu'une sortie en nature, malheureusement repoussés en raison des restrictions sanitaires. Elle ne manquera pas de communiquer la date à laquelle ces activités pourront avoir lieu.

Mme DÖRFLIGER rapporte que la sortie organisée pour l'arrachage de la renouée du Japon a retenu une dizaine de personnes, tandis que la prochaine sortie de même nature et à but identique aura lieu le samedi 5 juin 2021 au matin.

10.2 Commission économie et agriculture

M. FISCHLER confirme que le projet « Avusy pratique » poursuit son avancement ; sa parution est prévue pour début septembre.

10.3 Commission sociale

Mme CERUTTI informe que la soirée d'activités en coopération avec « Pro Juventute », prévue en faveur des enfants de 7 à 12 ans et à fin avril, a dû finalement être reportée ; l'activité sera proposée cet automne.



11. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- Commission travaux : à communiquer au secrétariat
- Commission environnement : à communiquer au secrétariat
- Commission économie et agriculture : à communiquer au secrétariat
- Commission sociale : 27 mai 2021 à 20h00
- Commission finances : à convenir
- Commission ad hoc plan directeur : en suspens
- Commission ad hoc terrains Portier : en suspens
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : à convenir

12. Questions et divers

12.1 **M. GOY** annonce qu'une plante rare a été répertoriée par le Jardin botanique sur la bande herbeuse longeant la route du Creux de Boisset ; la zone a été piquetée afin d'en préserver le grainage et la reproduction. Un article à paraître sur le bulletin communal fournira de plus amples détails à celles et ceux intéressés par cette découverte.

12.2 **Mme EISSLER** demande si les travaux au cimetière communal seront bientôt achevés ; M. GARDI lui indique que la numérotation des emplacements funéraires reste encore à effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

Le président du Conseil clôt la séance à 20 h 07.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil